

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'ASSOCIATION LES MOUTATCHOUS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe « règles et méthodes comptables » paragraphe 3, qui expose le changement de méthode résultant de l'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 de l'avis N°2007-05 du CNC du 4 mai 2007 relatif à la comptabilisation et à l'amortissement des actifs, à la dette pour congés à payer et aux obligations spécifiques imposées par des règles budgétaires.



## **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants qui sont mentionnés dans l'annexe.

La norme sur les actifs a été mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2007, conformément à l'avis n° 2007-05 du CNC du 4 mai 2007. L'incidence de la première application de cette norme est exposée en annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

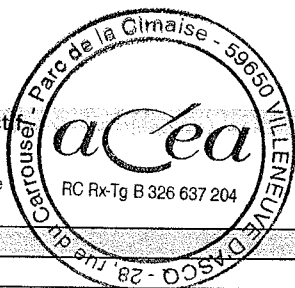
Fait à Villeneuve d'Ascq,  
Le 9 juin 2008

*aCéa*

Cedric TOULEMONDE

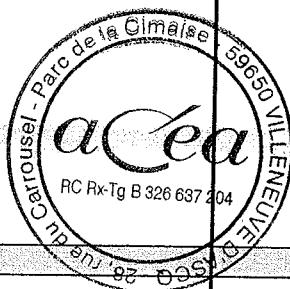


BILAN ACTIF	Au ..... 31/12/2007		31/12/2006	
	Durée (en mois)..... 12		12	
	Brut	Amort. et provisions	Net	Net
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisation incorporelles</b>	16 731,92	12 813,90	3 918,02	6 337,42
Logiciels	16 731,92	12 813,90	3 918,02	6 337,42
<b>Immobilisations corporelles</b>	4 275 783,63	1 687 379,19	2 588 404,44	2 484 895,51
Terrains	78 609,48	0,00	78 609,48	78 609,48
Constructions sur sol propre	1 595 993,61	370 099,22	1 225 894,39	1 318 020,81
Agencements - Installations	1 547 795,04	717 923,47	829 871,57	879 440,27
Matériel et outillage	17 356,35	14 357,36	2 998,99	6 081,44
Matériel de transport	257 257,00	177 735,76	79 521,24	119 989,94
Matériel et mobilier de bureau	197 884,61	167 877,45	30 007,16	23 811,52
Matériel et mobilier d'hébergement	291 714,50	239 385,93	52 328,57	58 942,05
Immobilisations corporelles en-cours	289 173,04	0,00	289 173,04	0,00
<b>Immobilisations financières</b>	75 342,62	15 321,13	60 021,49	59 899,49
Autres titres immobilisations financières	64 964,50	15 321,13	49 643,37	49 643,37
Dépôts et cautionnement	10 378,12		10 378,12	10 256,12
<b>Total I</b>	<b>4 367 858,17</b>	<b>1 715 514,22</b>	<b>2 652 343,95</b>	<b>2 551 132,42</b>
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks et en cours</b>	0,00		0,00	0,00
Avances et acomptes / commandes			0,00	0,00
<b>Créances</b>	1 181 116,64	0,00	1 181 116,64	1 404 732,91
Clients	837 849,76		837 849,76	1 387 347,23
Avances fournisseurs	3 628,17		3 628,17	9 850,68
Personnel et comptes rattachés	383,10		383,10	0,00
Dettes fiscales et sociales	19 255,61		19 255,61	0,00
Débiteurs - créiteurs divers	320 000,00		320 000,00	7 535,00
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	191 756,84		191 756,84	0,00
<b>Disponibilités</b>	951 123,06		951 123,06	947 033,89
Banques	948 707,67		948 707,67	942 028,29
Caisses	2 415,39		2 415,39	5 005,60
<b>Comptes de régularisation Actif</b>	4 731,50	0,00	4 731,50	12 359,99
Charges constatées d'avance	4 731,50		4 731,50	12 359,99
<b>Total II</b>	<b>2 328 728,04</b>	<b>0,00</b>	<b>2 328 728,04</b>	<b>2 364 126,79</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 696 586,21</b>	<b>1 715 514,22</b>	<b>4 981 071,99</b>	<b>4 915 259,21</b>



**ASSOCIATION " LES MOUTATCHOUS "**

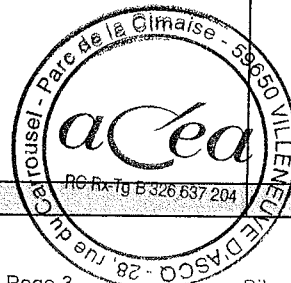
BILAN PASSIF	Au .....	31/12/2007	31/12/2006
	Durée ( en mois ) .....	12	12
		Net	Net
<b>Fonds propres</b>			
<b>Réserves Associatives</b>		721 505,87	92 305,91
Fonds associatifs sans droit de reprise		992 127,44	672 127,44
Report a nouveau Association		-312 993,45	-597 143,61
Résultat de l'exercice Association		42 371,88	17 322,08
<b>Réserves statutaires et réglementées</b>		1 763 075,96	2 374 016,40
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Réserve réglementées		151 087,48	151 087,48
Réserve exceptionnelle affectée aux investissements		913 375,61	913 375,61
Réserve pour constitution de congés payés		-266 828,08	0,00
Subventions d'investissement non renouvelable		121 512,54	122 427,23
Réserve de trésorerie		426 287,18	426 287,18
-			
Report a nouveau Tutelle		466 642,47	291 101,37
Résultat de l'exercice Tutelle		-382 653,67	175 541,10
Résultat de l'exercice Tutelle (résultat non repris)		-21 340,00	-21 340,00
Provisions réglementées - Différence sur réalisation d'actif		322 536,43	315 536,43
Provisions réglementées - Amortissements dérogatoires		32 456,00	0,00
<b>Total I</b>		2 484 581,83	2 466 322,31
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour litiges			0,00
Provisions pour risques et charges			0,00
Provisions pour grosses réparations			0,00
<b>Total II</b>		0,00	0,00
<b>Fonds dédiés</b>			
Fonds dédiés à l'ARTT		38 148,05	80 856,05
<b>Total III</b>		38 148,05	80 856,05
<b>Dettes</b>			
<b>Emprunts et dettes financières</b>		496 287,72	605 359,90
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits		496 287,72	605 359,90
<b>Dettes de fonctionnement</b>		1 962 054,39	1 762 720,95
Fournisseurs et comptes rattachés		395 826,72	345 733,25
Organismes payeurs ( dont avances )		895 000,00	835 000,00
Personnel et comptes rattachés		373 494,84	293 361,00
Dettes fiscales et sociales		296 572,82	287 125,69
Autres dettes		92,32	433,32
Créditeurs divers		1 067,69	1 067,69
<b>Comptes de régularisation Passif</b>			
Produits constatés d'avance		0,00	0,00
<b>Total IV</b>		2 458 342,11	2 368 080,85
<b>TOTAL GENERAL</b>		4 981 071,99	4 915 259,21





**COMPTE D'EXPLOITATION ET DE RESULTAT**  
**CONSOLIDE**

Au ..... Durée (en mois).....	31/12/2007 12 Réalisé	31/12/2006 12 Réalisé
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>5 744 856,94</b>	<b>5 993 695,80</b>
Produits des activités Association	100,00	1 537,24
Produits des activités Internat	3 201 383,94	3 664 861,13
Produits des activités Accueil Familial Spécialisé	1 900 898,02	1 869 085,93
Produits des activités SEAJ	551 993,64	401 590,57
Produits des activités DEF1	90 481,34	56 620,93
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>6 163 903,28</b>	<b>5 933 362,82</b>
Achats	309 586,00	337 917,93
Services extérieurs	806 580,60	675 070,94
Autres services extérieurs	243 732,71	226 111,06
Impôts, taxes et versements assimilés	336 732,11	329 084,02
Charges de personnel	3 963 561,53	3 914 267,20
Autres charges de gestion courante	222 385,25	202 565,03
Dotations aux amortissements et provisions	281 325,08	248 346,64
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-419 046,34</b>	<b>60 332,98</b>
<b>CHARGES - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>20 415,89</b>	<b>-8 768,36</b>
Charges financières	27 966,73	36 068,50
Produits financiers	48 382,62	27 300,14
<b>CHARGES - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>58 348,66</b>	<b>141 298,56</b>
Charges exceptionnelles	536,61	180,73
Produits exceptionnels	58 885,27	141 479,29
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-340 281,79</b>	<b>192 863,18</b>



## ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2007 dont le total est de **4 981 071.99 €** et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagent un résultat de **- 340 282 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1/01/2007 au 31/12/2007. Ces comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 1) Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

- 2) L'Association applique les règlements n°99-01 et n°99-03 du Comité de Réglementation Comptable (CRC). La méthode d'évaluation retenue est la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels :

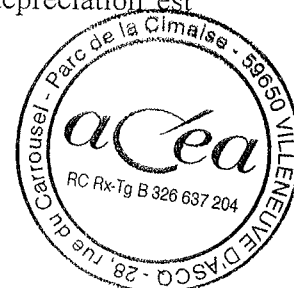
#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité du bien :

- |   |            |
|---|------------|
| • Constructions gros œuvre                      | 50 ans     |
| • Toiture                                       | 30 ans     |
| • Voirie – Réseaux – Divers                     | 20 ans     |
| • Agencements et aménagements des constructions | 15 ans     |
| • Matériel et outillage                         | 5 - 10 ans |
| • Matériel de transport                         | 5 ans      |
| • Mobilier de bureau                            | 5 - 10 ans |

#### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



### 3) Changements de méthodes comptables :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, il a été fait application de l'avis N°2007-05 du 4 mai 2007 qui s'applique à l'ensemble des établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action sociale et des familles qui appliquent désormais conformément à l'article R.314-81 du code précité, l'instruction budgétaire et comptable-M22. L'instruction M 21 bis appliquée antérieurement cesse de s'appliquer à ces établissements et services.

L'avis concerne également les associations ou fondations gestionnaires des établissements et services privés sociaux et médico-sociaux qui appliquent les règlements n°99-01 et n°99-03 du Comité de réglementation comptable.

Cet avis a pour effet les changements suivants :

- dettes pour congés payés :

La variation pour congés payés de l'année doit être enregistrée dans les comptes de l'établissement et non plus dans les comptes de l'association (gestion libre) comme précédemment. Nous avons donc comptabilisé un montant de 85 216 € dans les comptes de l'établissement pour l'année 2007.

Ce changement est donc sans incidence sur les comptes sociaux de l'association. La charge refusée en 1997, suite à la comptabilisation de la provision pour congés payés pour la première année, a été comptabilisée dans un compte de report à nouveau spécifique (compte 116200 pour un montant de 250 931,08 €).

- application méthode de comptabilisation par composants et des durées d'utilisation

Les immobilisations acquises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 sont comptabilisées en fonction des nouvelles dispositions du règlement n°99-03 relatives à la comptabilisation par composants et au calcul des amortissements selon les durées d'utilisation définies dans paragraphe 2.

Pour les immobilisations acquises antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2007, la méthode prospective a été appliquée. Les nouvelles durées d'amortissement peuvent entraîner un différentiel entre le montant de la dotation d'amortissement comptable et le montant de la dotation de l'amortissement budgétaire couvert par le financement accordé par l'autorité de tarification.

Lorsque la période d'amortissement réelle est plus longue que la période reprise par l'autorité de tarification, des amortissements dérogatoires doivent être comptabilisés. Un montant de 32 456 € a été passé en comptabilité en application de cette règle.

Lorsque la période d'amortissement réelle est plus courte que la période reprise par l'autorité de tarification, la durée réelle est retenue. Un complément d'amortissement de 37 778 € a ainsi été enregistré pour les biens qui auraient dû être totalement amortis au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et un montant complémentaire d'amortissements de 21 322 € pour les biens non encore totalement amortis mais dont les durées d'utilisation sont plus longues que les durées reprises par les tutelles.

- 4) Conformément à la réglementation comptable des Associations, le résultat de l'exercice 2007 est déterminé selon les règles du plan comptable général. Le résultat administratif sera corrigé de l'excédent enregistré lors de l'exercice N-2 à savoir 282 938 €.

Il a également été tenu compte des contraintes imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs des prestations et, notamment :

- L'amortissement des immobilisations corporelles, excepté le matériel de transport, est calculé à partir du 1<sup>er</sup> janvier suivant la date d'acquisition du bien.
- Nos financeurs ont inclus, dans les prix de journées, un montant destiné à financer l'aménagement et la réduction du temps de travail. Ces ressources ont été comptabilisées dans un compte de fonds dédiés, pour un montant de 18 056 € au 31 décembre 2007.



- 5) Les revenus des valeurs mobilières de placement sont comptabilisés en produits financiers au niveau de l'association et font partie intégrante du résultat.

